

Commission de services régionaux de la Capitale
COMITÉ DE RÉVISION ET DE RAJUSTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT (CRR)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE 26-07 (le vendredi 3 juillet 2026 à 10 h)
CSRC – Réunion virtuelle par Conférence Web Zoom et diffusion sur Internet (1133, rue Regent,
pièce 300, Fredericton, NB)

MEMBRES PRÉSENTS : Lise Forbes, Bobbi Hartt, Joey Bernard, Carmen Nason, Danny Roy

MEMBRE ABSENT : Marty Forsythe

SONT AUSSI PRÉSENTS : Lonnie Forbes, directeur des Programmes; Sarah Hilborn, planificatrice;
Mary Stone, secrétaire de séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par B. Hartt; appuyé par L. Forbes

MOTION : « Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. »

Motion adoptée

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS : Aucun conflit d'intérêts

3. AFFAIRES NOUVELLES

Point 26-07 – Point spécial

Demandeurs : Ron et Adrienne Pitts

Ron et Adrienne Pitts – Usage temporaire

Considération d'un usage temporaire pour la garde de trois chevaux dans la zone « Centre
Résidentielle » conformément au Règlement administratif n° 29 du Plan rural du Village de Tracy.

Ron et Adrienne Pitts sont présents pour ce point.

Proposé par C. Nason; appuyé par B. Hartt

MOTION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de
services régionaux de la Capitale, en vertu de l'alinéa 53(2)b)(i), approuve cette demande de
permis temporaire, sous réserve des modalités et conditions suivantes :

1. que le nombre de chevaux gardés sur la propriété ne dépasse pas trois;
2. que l'installation d'élevage soit située à au moins 20 mètres des limites de la propriété et se
trouve derrière l'habitation existante;
3. que l'installation d'élevage soit située à plus de 75 mètres de tout puits ou de toute habitation
occupée, sauf ceux situés sur la propriété en question;
4. qu'aucun bâtiment permanent ne soit construit pour l'élevage, à l'exception d'un abri mobile et
de clôtures;
5. que la ceinture d'arbres existante entre l'installation d'élevage et les propriétés voisines soit
préservée autant que possible;
6. que tout fumier ou déchet soit régulièrement évacué du site ou transformé en compost;
7. que tous les chevaux soient retirés de la propriété au plus tard le 3 juillet 2027, à moins qu'un
changement de zonage autorisant cet usage n'ait été approuvé avant cette date.

Motion adoptée

4. AJOURNEMENT

Proposé par C. Nason; appuyé par B. Hartt

MOTION : « L'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 10 h 08. »

Motion adoptée

Joey Bernard, président du CRRA

Mary Stone, secrétaire de séance